



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La Ville de Gracefield a, le 17 février 2022 adopté le règlement numéro 213-2022, intitulé « **Règlement numéro 213-2022, fixant pour l'exercice financier 2022 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux** ».

Donné à Gracefield, ce 22^e jour de février 2022.

Julie Thérien
Directrice générale adjointe et greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Thérien, directrice générale adjointe et greffière adjointe de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal et en publiant une copie sur le site Web et le Facebook de la Ville de Gracefield, le 22 février 2022, entre 8 h 00 et 16 h 00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 février 2022.

Julie Thérien
Directrice générale adjointe et greffière adjointe